



BAREME DES HONORAIRES

Honoraires à compter du 23/05/2024

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée
Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique
Conformément à la réglementation, **les honoraires sont à la charge du vendeur**

BIEN A USAGE D'HABITATION	
Jusqu'à 65 000 €	Forfait de 5 000 €
De 65 001 € à 100 000€	8% du prix de vente
De 100 001 € à 150 000€	7% du prix de vente
De 150 001 € à 300 000€	6% du prix de vente
De 300 001 € à 500 000€	5% du prix de vente
Au-delà de 500 001 €	4,60% du prix de vente
Dans le cadre d'un terrain forfait	10 000 €

Orpi Montrabe Capitoulimmobilier -51 c route de lavaur - 31850 MONTRABE - Tél 05 34 36 12 48 -monrabecapitoul@orpi.com

SARL JLN IMMOBILIER au capital de 20000 € RCS 893 548 867 carte professionnelle CPI 3101 2021 000 000 024 délivrée par la CCI de Toulouse

garantie financière de 120 000€ délivrée par Galian -89 rue de la Boétie -75008 Paris

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

Barème valable à compter du 24/05/2024 et du mandat numéro 115

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial